Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

FRANCE – Les faucheurs refusent de donner leur ADN

Par Christophe NOISETTE

Publié le 13/12/2007, modifié le 09/03/2026

Huit faucheurs volontaires - âgés de 20 à 61 ans, agriculteurs, maçons, ou boulangers - sont poursuivis pour avoir refusé de donner leur ADN alors qu'ils étaient en garde à vue pour une action de fauchage d'une culture commerciale de maïs GM à Grézet-Cavagnan dans le Tarn et Garonne en septembre 2006. Pour eux, le refus du prélèvement d'ADN est un refus de la criminalisation des actions militantes, syndicales ou citoyennes. Le 13 décembre, le tribunal de Cahors a donc requis à leur encontre une peine amende. Leur avocat, Me François Roux, dénonce au passage l'élargissement de la loi prévue à l'origine pour les délinquuants sexuels et les pédophiles : "la loi, telle qu'elle existe, ne leur est pas applicable. On peut relever l'ADN quand il existe des indices graves ou importants [...]. Dans le cas présent, ils sont soupçonnés et l'instruction est toujours en cours. [...] Un tel fichage est contraire à la Convention européenne des droits de l'Homme". L'affaire a été mise en délibéré au 10 janvier. En soutien, entre 150 et 200 militants ont pique-niqué le jour de l'audience devant le tribunal.

Adresse de cet article : https://infogm.org/france-les-faucheurs-refusent-de-donner-leur-adn/